



# Assemblée générale

Distr. générale  
1er mai 2000  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-quatrième session

Point 124 de l'ordre du jour

### Plan des conférences

## Technologie de l'information

### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis conformément à la section E de la résolution 54/248, en date du 23 décembre 1999, dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de rendre compte avant la fin d'avril 2000 des mesures prises pour donner suite aux demandes formulées dans ladite section et a décidé de revenir sur la question à la reprise de sa cinquante-quatrième session. Les mesures considérées visent à assurer la parité des six langues officielles au regard du développement et de l'amélioration des pages du site Web de l'Organisation des Nations Unies, de la structuration de la Section de la technologie de l'information du Département de l'information et de l'amélioration et de la modernisation des procédures de recherche et de consultation des documents auxquels donnent accès le site Web de l'Organisation et le système à disques optiques, dans tous les lieux d'affectation. Elles se rapportent également à l'amélioration de l'accès à la page d'accueil de la Division des achats (Bureau des services centraux d'appui) du Département de la gestion.

#### II. Site Web et questions connexes

2. Les principales questions relatives au développement multilingue du site Web de l'Organisation des

Nations Unies font l'objet d'un rapport que le Secrétaire général a établi à la demande de l'Assemblée générale (résolution 54/82 B du 6 décembre 1999), pour examen par le Comité de l'information à sa vingt-deuxième session (1er-12 mai 2000). Ce rapport sera également présenté au Comité des conférences à sa session de fond de 2000. Il est paru sous la double cote A/AC.198/2000/7-A/AC.172/2000/4 et les dispositions voulues ont été prises pour que l'Assemblée générale et la Cinquième Commission puissent elles aussi l'examiner.

3. Par sa résolution 54/249 du 23 décembre 1999, l'Assemblée générale a converti en postes permanents trois postes d'administrateur au Département de l'information se rapportant aux pages du site Web en arabe, chinois et russe, assurant ainsi pour la première fois à titre officiel le financement d'une activité relative au site Web menée par le Département. On s'emploie actuellement à régulariser la situation des titulaires de ces postes. Une fois cela accompli, les pages du site Web dans les six langues officielles seront gérées et coordonnées chacune par un administrateur.

4. Bien qu'il en faille davantage pour régler la question de la parité des langues, un premier pas a ainsi été fait. Le site Web sert à diffuser l'information, tout comme un poste de radio ou de télévision ou un journal. Le contenu que véhicule chacun de ces médias doit être conçu de façon spécifique. La question fondamentale de la création du contenu sur une base paritaire

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques.

dans les six langues devra être réexaminée en vue de décider des modalités de diffusion dans toutes les langues officielles de la documentation non délibératoire et d'information générale. La parité des langues officielles sur le site Web ne pourra être assurée qu'après que la notion de langues de travail du Secrétariat aura été revue. Une fois établis dans toutes les langues, les documents seraient relativement moins coûteux à afficher sur le site Web.

5. En réponse à la demande de l'Assemblée générale, la page Web de la Division des achats a été rendue plus accessible au moyen de liens ajoutés aux volets appropriés du site Web de l'ONU. Des points d'entrée pratiques et logiques y mènent maintenant : a) bouton *Société civile/monde des affaires*; b) bouton *Index du site*, à la lettre « D »; c) bouton *Informations générales*.

### III. Système à disques optiques

6. Depuis sa mise en place, le fonds d'archives électronique de l'Organisation que constitue le système à disques optiques permet de consulter les documents dans les six langues officielles. L'affichage à l'écran et l'impression ont été possibles d'emblée, quels qu'aient été la langue et le logiciel de traitement de texte utilisé à la source. Des disparités entre les langues ont cependant existé tant que la possibilité d'exploiter directement les fichiers électroniques n'a pu être assurée dans tous les cas. Dues pour une part à des décalages dans l'élaboration des logiciels, celles-ci ont défavorisé les utilisateurs des versions arabe et russe. Elles ont maintenant été éliminées.

7. Jusqu'à ces derniers temps, les documents en arabe et en russe étaient produits au moyen de WordPerfect 5.1, logiciel devenu rare à l'extérieur, où les utilisateurs ne pouvaient plus exploiter les documents importés dans ces deux langues sans inconvénient.

8. Chacun des groupes de traitement de texte est maintenant équipé pour travailler en MS Word 97 (MS Word 2000 dans le cas du Groupe chinois). Les macros requises ont été mises au point et la formation du personnel sera très prochainement achevée. Toutes langues combinées, 86 % des documents ont été produits en MS Word au cours de la période du 1er au 20 avril. L'utilisation de ce logiciel gagne de jour en jour, et il ne faudra plus que quelques semaines pour qu'il serve

à traiter l'ensemble des documents à produire dans chacune des six langues.

9. Outre qu'elle en facilitera la consultation, l'uniformité de traitement permettra de convertir plus aisément les documents dans leurs différentes versions linguistiques à d'autres formats, en l'occurrence PDF et HTML. On se dispose en outre actuellement à remplacer les disques optiques par des disques magnétiques, support plus actuel, dont l'exploitation sera assurée au moyen de Notes Domino. Le nouveau système, que l'on compte mettre en service d'ici à la fin de 2000, permettra à des utilisateurs en bien plus grand nombre qu'à présent d'accéder simultanément aux documents.